

Camps d'étrangers en Europe: Ouvrez les portes! On a le droit de savoir!

Parce que les citoyens européens ont le droit de connaître les conséquences des politiques mises en place en leur nom, nous demandons l'accès aux centres d'enfermement pour les journalistes et la société civile !

Aujourd'hui en Europe, environ 600 000 personnes, y compris des enfants, sont détenues chaque année, le plus souvent sur simple décision administrative. Cette détention, ou « rétention », peut durer jusqu'à 18 mois, dans l'attente d'une expulsion, au seul motif d'avoir enfreint les lois sur l'entrée et le séjour des étrangers des Etats membres de l'UE. Ce n'est pas seulement de leur liberté de mouvement que ces personnes sont privées, mais aussi, souvent, de l'accès à des conseils juridiques, à des soins, au droit de vivre avec leur famille...

Les citoyens européens peuvent-ils dire qu'ils ne savent pas ? Oui !

Car aujourd'hui, dans la plupart des pays européens, l'accès des journalistes et des membres de la société civile aux lieux d'enfermement des migrants est extrêmement limité et encadré. Souvent, il est impossible de rencontrer ou même de parler aux détenus. En général, seuls les parlementaires disposent d'un droit d'accès.

Cette opacité est propice aux dérives et à de multiples violations des droits.

Pourtant, l'accès à l'information est un droit inaliénable des citoyens européens, défendu par l'ensemble des institutions européennes. L'article 11 de la Charte des Droits fondamentaux mentionne « la *liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques* ». Même la directive « retour » du 16 décembre 2008, dénoncée par nombre d'organisations notamment pour ce qui concerne la durée de la rétention, prévoit que « *les organisations et instances nationales, internationales et non gouvernementales compétentes ont la possibilité de visiter les centres de rétention* ». Ces principes doivent être respectés.

Les lieux d'enfermement des étrangers ne doivent pas rester une réalité qu'on nous cache. Pourquoi n'y aurions-nous pas accès ? Nous voulons savoir ce qui s'y passe.

C'est pourquoi,

- nous appelons les gouvernements des Etats membres et les institutions de l'UE à agir pour que l'accès des centres de détention ou de rétention soit ouvert à la société civile et à la presse ;

- nous appelons aussi les parlementaires et les personnes dont l'accès est assuré à se mobiliser pour encourager l'évolution de la législation nationale et européenne dans ce domaine ;

- et parce que, de plus en plus, la politique migratoire de l'UE « s'externalise », incitant des Etats tiers à installer des camps de détention sur leur propre territoire pour empêcher les migrants de rejoindre l'Europe, l'ouverture et la transparence que nous réclamons pour les lieux d'enfermement doit aussi être la norme dans ces pays non européens.